



Association de Parents Indépendants
8, Rue de la Trinité
31000 Toulouse
www.apic31.fr

Madame La Rectrice
Rectorat de Toulouse
Place Saint Jacques
B .P. 7203
31073 Toulouse cedex 7

Objet :
LV2 niveau cinquième

Toulouse, le 29/04/2014.

Lettre en RAR.

Madame la Rectrice,

En notre qualité de représentantes des parents d'élèves de l'Association APIC, élue majoritairement au collège Pierre de Fermat, nous nous interrogeons sur les conditions de mise en place de votre projet pilote conduisant à débiter l'apprentissage de la seconde langue vivante dès la classe de 5^{ème} sur l'Académie de Toulouse.

De nombreuses inquiétudes concernent également les conséquences que pourrait engendrer votre projet.

- **La diminution d'une heure d'enseignement de LV1 en 6^{ème} (3H au lieu de 4H par semaine).**
Dans de telles conditions, s'agit-il d'une sensibilisation ou d'un réel apprentissage ? Nous vous rappelons que nos enfants reçoivent en école élémentaire un enseignement essentiellement oral équivalant à un éveil aux langues (anglais, espagnol, italien) en fonction des agréments des enseignants.
Cette mesure ne compromettrait-elle pas l'objectif de la classe de 6^{ème}, qui est de bâtir les fondations de l'apprentissage de la première langue vivante ?
- **La suppression des classes bi langues, à l'exception de la bi langue ANGLAIS/ALLEMAND.**
Pourquoi avoir choisi de maintenir ces deux seules langues ? A la rentrée prochaine, qu'advient-il des établissements qui avaient fait, par le passé, un autre choix de bi langues ?
- **La mise en danger de l'enseignement optionnel du latin.**
En effet, nous craignons que des élèves ne soient dissuadés de choisir cette option qui ne peut être débutée qu'en 5^{ème}. Cet apprentissage souffre déjà suffisamment d'abandon, votre projet condamnerait-il cette discipline à disparaître ?
- **La surcharge, en horaire et en travail, du niveau 5^{ème}, qui compte déjà une matière supplémentaire (physique/chimie).**
Votre projet ne risque-t-il pas d'alourdir encore plus les emplois du temps des élèves ?

- **La mobilité des élèves entrant ou sortant de l'Académie.**

En effet, les modalités d'enseignement n'étant plus harmonisées sur l'ensemble du territoire national, quel aménagement pallierait ces différences générées par votre projet pour ces élèves ?

L'absence totale de concertation et de discussion préalables concernant cette expérimentation est très surprenante et regrettable.

Au vue de ces observations, nous nous permettons de douter de la pertinence de ce projet. Compte tenu du trop faible nombre d'heures consacré à l'apprentissage des langues vivantes, nous ne sommes pas convaincues que ce dispositif puisse améliorer le niveau déjà faible des élèves.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous rencontrer afin de développer de façon plus approfondie nos arguments relatifs à ce projet.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations distinguées.

LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Mme Fabienne Régis.

Mme Stéphanie Mugnier.